

# La contribution du service public du numérique éducatif à la continuité scolaire pendant la crise sanitaire

## PRÉSENTATION

*La fermeture des écoles et établissements scolaires, conséquence du confinement de la population lors de la crise de la covid 19, a conduit à rechercher le maintien du service public scolaire grâce à l'enseignement à distance et aux outils numériques disponibles. Le ministère de l'éducation nationale a alors donné comme objectif aux enseignants d'assurer une continuité pédagogique définie comme la préservation des acquis antérieurs des élèves et la possibilité « d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage à distance le permettent ».*

*Pour tenir ces objectifs de continuité, le service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance, créé en 2013 par la loi de refondation de l'école, a été mobilisé. Bien que réunissant l'ensemble des moyens résultant des plans numériques successifs de l'État et des interventions des collectivités territoriales, ce service a dû faire face à une situation pour laquelle il n'avait pas été conçu. Même s'il intègre le Centre national d'enseignement à distance (CNED<sup>16</sup>),*

<sup>16</sup> Le CNED est l'opérateur dédié à l'enseignement à distance pour les élèves dits « empêchés » (d'aller en classe), notamment pour raison de santé, ou parce qu'ils résident à l'étranger ; avant la crise sanitaire, ces élèves étaient au nombre de 70 000.

ce service public avait pour vocation le développement des usages numériques dans la classe pour une pédagogie plus active, participative et différenciée ; il n'a jamais été pensé pour offrir à plus de 12 millions d'élèves un enseignement à distance en période de confinement, comme ce fut le cas à compter du 16 mars 2020.

Dans un rapport de juillet 2019<sup>17</sup>, la Cour relevait, en dépit d'un effort financier significatif depuis la loi de 2013 (2 Md€ pour les collectivités territoriales, 300 M€ pour l'État sur 1 Md€ annoncé), un déploiement très inégal du numérique éducatif.

La présente enquête de la Cour s'est appuyée sur un questionnaire déployé auprès de toutes les académies et, au sein de quatre d'entre elles, sur des investigations sur place à la rentrée 2020, incluant des visites en écoles, collèges et lycées, au cours desquelles des entretiens systématiques ont été conduits avec les responsables et leurs équipes, des enseignants, des personnels de vie scolaire, des élèves et des parents d'élèves. Ses résultats confirment les constats et recommandations précédents de la Cour.

Ce chapitre est donc consacré à la mobilisation, lors de la crise sanitaire du printemps 2020, des moyens numériques engagés pour y répondre. Il tente aussi d'apprécier les premiers retours d'expérience durant l'automne 2020 qui ont privilégié l'enseignement en présentiel et en mode hybride pour les lycées. Il porte sur la façon dont la continuité scolaire a pu être maintenue pour l'ensemble des élèves (I), présente les usages pratiques du numérique pour estimer le degré de consistance de la continuité pédagogique (II) et, enfin, s'intéresse au pilotage de « l'école à distance » et à l'état de maturité du service public du numérique (III).

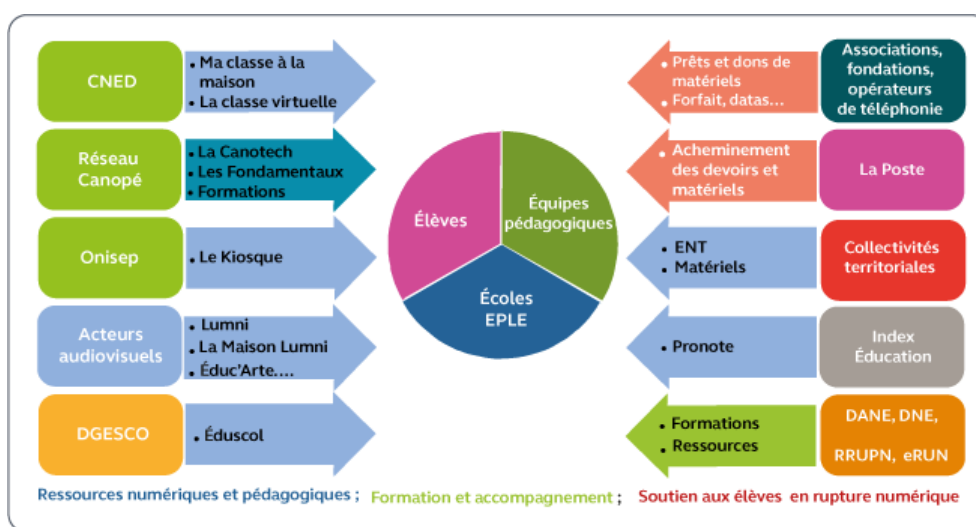
## I - Malgré une mobilisation rapide, des inégalités d'accès au service public

Si des messages académiques ont alerté dès la fin février 2020 les communautés éducatives sur la nécessité de préparer les fermetures des écoles et des établissements scolaires, faute d'instructions claires, les enseignants n'ont eu, dans les faits, que la journée du vendredi 13 mars pour distribuer supports pédagogiques et devoirs à faire. La transposition à la maison de l'emploi du temps habituel des élèves est vite apparue comme une solution qui n'était pas praticable à grande échelle, même si elle a pu être organisée, au moins partiellement, par certains établissements du second degré.

<sup>17</sup> Cour des comptes, Le service public numérique pour l'éducation, un concept sans stratégie, un déploiement inachevé, rapport public thématique, La Documentation française, juillet 2019.

Aussi, dans un premier temps, les élèves et les familles, inquiètes du parcours scolaire et des chances de réussite de leur enfant, surtout dans les classes à examen, se sont massivement tournés vers l'offre du CNED et les espaces numériques de travail (ENT) des établissements scolaires, qui étaient les outils numériques immédiatement disponibles.

Schéma n° 1 : le dispositif du numérique éducatif pendant la crise sanitaire



Source : Cour des comptes

## A - Une mobilisation incontestable mais contrastée du service public du numérique éducatif

### 1 - L'efficacité des services proposés par le CNED

Avec « Ma classe à la maison » et la « classe virtuelle », le CNED était en mesure de proposer deux services essentiels pour l'enseignement à distance, déjà mobilisés à partir du 23 janvier 2020 pour les 2 000 élèves de l'enseignement français à l'étranger confinés en Chine et au Vietnam, puis fin février pour faire face aux *clusters* de l'Oise et du Morbihan.

### « Ma classe à la maison » et la « classe virtuelle »

La plateforme « Ma classe à la maison » a proposé des parcours pédagogiques couvrant une période, initialement de quatre semaines, pour le primaire, le collège et le lycée. Ces dispositifs permettent aux élèves de réviser leurs cours de début d'année grâce à un ensemble de parcours conformes aux programmes : activités en ligne, séquences de cours, entraînements, exercices en téléchargement, cahier de bord, livres numériques, vignettes actives, ressources en langues vivantes pour l'école, illustrations, etc.

La « classe virtuelle », reposant sur la visioconférence, permet aux enseignants de conseiller les élèves sur les séances à travailler en priorité en fonction de la progression pédagogique de leur classe, d'animer un cours à distance en faisant participer les élèves, de leur donner des ressources pédagogiques complémentaires.

Le site [cned.fr](http://cned.fr), saturé durant une brève période<sup>18</sup>, a enregistré, dans les trois premiers jours, un million d'inscriptions, les pics de fréquentation pouvant atteindre trois millions de visiteurs uniques. Début juillet 2020, 1,8 million de familles étaient inscrites à « Ma classe à la maison ». L'utilisation de ce service a été importante, mais pas massive : pour le niveau collège, par exemple, 10 % des élèves disent l'avoir utilisé souvent ou très souvent, et 14 % de temps en temps<sup>19</sup>. La montée en puissance des classes virtuelles a été progressive : de 20 000 en mars à 250 000 sessions en avril en semaine (et 60 000 le week-end). Pour leur part, près de 480 000 enseignants se sont inscrits sur le site. À l'école élémentaire et dans les collèges de l'éducation prioritaire, 39 % des enseignants ont utilisé la classe virtuelle, cette proportion étant plus importante dans les autres collèges (44 %) et au lycée, mais avec une différence marquée entre le lycée professionnel (47 %) et le lycée général et technologique (58 %)<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Le site [cned.fr](http://cned.fr), qui permet de s'inscrire aux services de l'opérateur, a rencontré des difficultés pour une partie des utilisateurs, liées à la confirmation de leur inscription. Les sites de continuité pédagogique ([ecole.cned.fr](http://ecole.cned.fr), [college.cned.fr](http://college.cned.fr) et [lycee.cned.fr](http://lycee.cned.fr)), accessibles une fois l'utilisateur identifié, n'ont pas été pour leur part saturés. La capacité des infrastructures a été augmentée pour accueillir jusqu'à 12 millions de visites par jour.

<sup>19</sup> Source : MENJS, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), *Continuité pédagogique, période de mars à mai 2020*, Document de travail n° 2020-E03, juillet 2020.

<sup>20</sup> Source : DEPP, enquête auprès des enseignants sur le dispositif de continuité pédagogique entre mars et mai 2020.

## 2 - Les espaces numériques de travail, des plateformes de liaison avec les établissements scolaires prêtes à l'emploi

Le déploiement des espaces numériques de travail (ENT) est quasi généralisé dans le second degré<sup>21</sup>. La Cour avait considéré en 2019 qu'il convenait de faire évoluer leur modèle car, au regard d'un coût non négligeable pour les collectivités, les objectifs de ce dispositif n'étaient pas atteints : leur usage pédagogique s'avérait décevant, car ils étaient principalement utilisés pour la vie scolaire. Les enseignants utilisaient pour la classe des ressources et services en ligne « grand public », plus ergonomiques, notamment pour les espaces collaboratifs. En raison de ce contournement des ENT, les données personnelles du système éducatif n'étaient pas sécurisées. Toutefois, au-delà de ces imperfections et dans le contexte particulier du confinement, les ENT ont constitué une solution technique « prête à l'emploi » pour basculer vers l'école à distance.

En revanche, le problème est demeuré entier dans le premier degré en raison d'une couverture très minoritaire des écoles par un ENT : seulement 13 % d'entre elles en disposaient en 2017<sup>22</sup>.

Malgré les efforts faits pour améliorer l'accès aux portails institutionnels, des enseignants, pour rester en liaison avec leurs élèves, ont privilégié des réseaux sociaux (WhatsApp, Snapchat, Discord, etc.), malgré les problèmes de sécurité qu'ils posent.

Par ailleurs, le logiciel Pronote, d'origine privée<sup>23</sup>, dont sont équipés 8 000 établissements du second degré sur 11 380 établissements, a fonctionné sans rupture dès le début du confinement, constituant une solution alternative pour accéder aux devoirs à faire et aux documents mis à disposition par les enseignants pour leur classe. Dès le confinement dans l'Oise, Index Éducation avait investi dans un pare-feu renforcé et doublé la bande passante.

Enfin, le ministère, qui préparait depuis 2019 un ensemble de « services numériques partagés » à disposition des académies, a proposé à partir de mai 2020 une version « apps.education » aux enseignants, pour répondre à leurs besoins, en particulier dans le premier degré, peu couverts par les ENT.

---

<sup>21</sup> Selon le site EDUSCOL, la quasi-totalité des lycées publics et près de 90 % des collèges publics disposaient d'un ENT en novembre 2018 (pour les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale).

<sup>22</sup> Source : MENJS, *Tableau de bord du numérique pour l'éducation*.

<sup>23</sup> Logiciel privé de vie scolaire proposé, en couplage avec le logiciel d'emploi du temps EDT, par la société Index Éducation.

### 3 - Accompagner les enseignants et informer les élèves sur l'orientation, l'action du réseau Canopé et de l'ONISEP

Principal éditeur public de ressources numériques pour la pédagogie, le réseau Canopé a été le second opérateur du ministère pour diffuser des ressources et services numériques aux enseignants, de la maternelle à la terminale. En quatre jours, avec l'appui du CNED et de l'inspection générale, il a créé la plateforme CanoTech, qui regroupe dans un portail unique un ensemble de ressources numériques<sup>24</sup> et complète le dispositif « Ma classe à la maison ».

L'orientation des élèves a été très perturbée par les circonstances : les conseils de classe, qui devaient se tenir avant les vacances de printemps, se sont déroulés en visioconférence, les relations des élèves et des familles avec le professeur principal se sont faites à distance. L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), qui fournit aux éducateurs, parents, élèves et à des étudiants une documentation sur l'orientation scolaire et professionnelle, a mis à disposition gratuitement jusqu'en septembre 2020 des données jusqu'alors payantes<sup>25</sup>.

En dépit de ces efforts, les centres d'information et d'orientation étant fermés, les consultations habituelles n'ont pu avoir lieu pendant le confinement et l'orientation des élèves à distance a été compliquée, notamment pour les élèves dont les parents ne parlent pas français. Beaucoup de familles, qui ont des difficultés pour trouver leur chemin dans la documentation papier de l'ONISEP, ont été plus encore déroutées par l'information en ligne.

---

<sup>24</sup> Films d'animation, applications, jeux éducatifs, boîtes à outils pour créer des exercices interactifs en ligne, etc. Le site [Reseau-canope.fr](http://Reseau-canope.fr) a reçu 2,2 millions de visites du 17 mars au 23 juin 2020, pour un peu plus de 600 000 visites sur la même période en 2019.

<sup>25</sup> Le site a connu des consultations 20 fois supérieures d'avril à mai 2020 et encore deux fois plus importantes en juin 2020 en comparaison des mêmes périodes en 2019.

## B - Une continuité scolaire inégalement assurée

### 1 - Environ 5 % d'élèves en rupture numérique, soit 600 000 élèves concernés

Les difficultés ont concerné en premier lieu des élèves en rupture numérique, c'est-à-dire complètement privés de l'accès au numérique, population mal cernée. En croisant les données de l'enquête conduite par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) lancée en avril 2020 auprès des établissements<sup>26</sup> et l'approche de la direction du numérique pour l'éducation (DNE)<sup>27</sup>, au moins 500 000 à 600 000 élèves seraient en rupture numérique sur un peu plus de 12 millions.

Peu d'académies disposent de données précises<sup>28</sup>. Certaines donnent cependant des estimations du nombre d'élèves concernés : entre 5 % et 10 % pour l'académie d'Amiens ; 5 % pour celle de Poitiers ; 4,5 % pour celle de Lyon ; 3 % pour celle de Limoges et 1 % pour celle de Nice. En leur sein, les disparités territoriales peuvent être très importantes<sup>29</sup>.

Les académies ultramarines ont des taux de rupture numérique très élevés : en Guadeloupe, 13 % d'élèves sans ordinateur ou avec une connexion insuffisante, au moins 7 % sans équipement en Martinique et à La Réunion, 70 % d'élèves sans ordinateur ou tablette à Mayotte, où beaucoup d'élèves n'ont d'ailleurs pas accès à l'électricité ; en Guyane, où un recensement a produit des résultats considérés comme très sous-estimés en raison de la difficulté à joindre les familles, 20 % des élèves seraient en rupture avec l'enseignement numérique.

---

<sup>26</sup> Cette enquête recensait environ 300 000 élèves (premier et second degrés) sans équipement numérique à la maison, avec cependant un taux de retour d'un établissement sur deux.

<sup>27</sup> Sur la base des résultats du *Baromètre du numérique en 2019* établi par le CREDOC, avec un taux d'équipement des 12-17 ans de 91 %, la DNE estime qu'il y aurait 570 000 collégiens et lycéens non équipés.

<sup>28</sup> Certaines académies (Bourgogne-Franche-Comté, Lyon, Normandie, académies des DOM) ont procédé, au début du confinement, avec l'aide des directeurs d'écoles et chefs d'établissements, au recensement des élèves dépourvus d'équipements ou de connexion internet, parfois en ciblant les classes à examen, comme en Martinique. D'autres disent ne pas être en mesure de chiffrer ce phénomène (Orléans-Tours) ou n'ont réalisé ce travail qu'à la rentrée 2020 (Créteil, Lille, Strasbourg, Toulouse) ou après le confinement (Clermont-Ferrand).

<sup>29</sup> Pour l'académie de Créteil, l'estimation va de 1 % (Seine-et-Marne) à 10 % (Seine-Saint-Denis) ; l'académie de Normandie, qui a procédé à un recensement minutieux, estime le nombre d'élèves non équipés entre 0,1 % (Manche) et 5 % (Seine-Maritime) en collèges et entre 0,2 % (Eure) et 4 % (Seine-Maritime) en lycées avec des taux de réponse variables selon les départements. L'académie de Toulouse, avec une évaluation partielle, estime les élèves sans équipement ou sans connexion suffisante entre 5 % et 20 % selon les départements.

## 2 - Pour un nombre important d'élèves, un accès difficile aux services numériques

D'autres élèves, qui ont accès à un équipement, ont rencontré néanmoins des limites pour accéder aux services numériques nécessaires à leur travail scolaire. Les entretiens conduits au sein des établissements visités, tant avec les enseignants qu'avec les élèves et les parents, ont fait ressortir trois ordres de difficultés matérielles pour étudier à la maison :

- le partage intrafamilial des équipements : les familles ont été confrontées à la concurrence des usages professionnels et scolaires, qu'elles soient équipées d'un ou plusieurs ordinateurs (ceux-ci pouvant d'ailleurs être les ordinateurs professionnels des parents), et à la concurrence des besoins scolaires au sein des fratries (notamment le problème des classes en visioconférences concomitantes des enfants) ;
- la connexion : c'est souvent en raison d'une connexion instable ou de mauvaise qualité que les élèves ont eu du mal à suivre les visioconférences ; la bande passante semble avoir été insuffisante pour le travail simultané des parents et de leurs enfants ;
- dans un très grand nombre de cas, l'élève ne dispose pour tout équipement numérique que d'un téléphone portable, avec un forfait très limité, tant pour l'internet que pour le téléphone. C'est la situation de très nombreux élèves issus de familles défavorisées (36 % n'ont pas accès à un ordinateur) et scolarisés en éducation prioritaire et dans les lycées professionnels. Dans les familles les plus modestes, il n'existe parfois qu'un seul téléphone portable pour une fratrie nombreuse. En outre, la réception de devoirs à faire sans possibilité d'imprimer rend le travail scolaire très compliqué. Beaucoup de ces élèves, pour envoyer leur travail à leur professeur, ont alors photographié leurs devoirs sur papier et adressé des photographies, notamment par Pronote, qui a proposé une application permettant de compresser ces photographies en PDF. Les outils disponibles ont déterminé les usages : les fonctions de simple communication ont ainsi prédominé.

À ces limitations numériques s'ajoute le manque d'espace pour le travail scolaire dans beaucoup de foyers. Cependant, ce facteur a été peu mis en avant dans les réponses des élèves aux enquêtes, très réservées sur les conditions de vie de la sphère privée.



Enfin, le phénomène de l'illectronisme<sup>30</sup> a pu handicaper certains parents pour organiser l'école à distance pour leurs enfants, surtout dans le premier degré, car les jeunes enfants n'ont pas l'autonomie suffisante pour accéder seuls au travail envoyé par les professeurs des écoles. La continuité scolaire durant la crise du printemps 2020 ayant reposé principalement sur le numérique, les obstacles rencontrés par certaines familles pour suivre la scolarité de leurs enfants ont été aggravés.

### 3 - Des solutions d'urgence pour faire face aux besoins d'équipements ou d'accès

Des dispositions ont été prises en urgence par les chefs d'établissement, en liaison avec les autorités académiques et les collectivités responsables des établissements. Cependant, l'enquête de la Cour auprès des services des délégations académiques au numérique éducatif (DANE) témoigne de l'hétérogénéité des situations locales.

Le plus souvent, les prêts aux élèves se sont faits en distribuant les flottes de tablettes ou de PC des classes mobiles financées par les collectivités, notamment dans le cadre des plans nationaux successifs en faveur du numérique éducatif. Ces matériels ont alors dû être reconfigurés pour fonctionner hors de l'établissement, ce qui a nécessité l'intervention des personnels de maintenance des collectivités, comme par exemple en Bourgogne-Franche-Comté. Il a pu arriver ailleurs que le concours de ces personnels ne soit pas accordé par la collectivité, ce qui a mis l'établissement en difficulté pour doter les élèves. Il est également arrivé que tel ou tel conseil départemental ne mette pas en place d'autorisation de prêt de matériel présent dans les collèges<sup>31</sup>. Au contraire, dans certains cas, des prêts inter-établissements et des redéploiements entre degrés ont été possibles : ainsi, en Martinique, des ordinateurs et des tablettes ont été réquisitionnés dans les collèges numériques pour les mettre à disposition des terminales et des collégiens de 3<sup>ème</sup>, avec priorité aux élèves de l'éducation prioritaire. Toutefois les prêts n'ont pas toujours suffi à couvrir les besoins.

L'action des pouvoirs publics a été complétée par des partenariats avec des acteurs privés, entreprises, fondations ou associations caritatives. L'action d'Emmaüs Connect est à cet égard emblématique.

---

<sup>30</sup> Selon l'Insee, l'illectronisme numérique ou illectronisme concerne 17 % de la population française, une personne sur six n'utilise pas internet et plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base. L'illectronisme est corrélé notamment au niveau d'études : il affecte seulement 5,1 % des bacheliers, mais 15,5 % des titulaires du CAP, BEP ou BEPC, et 43,9 % des sans diplôme.

<sup>31</sup> Dans certains cas, les PC utilisés dans les salles informatiques ont un chargement centralisé et sont dépourvus d'alimentation électrique individuelle.

### **L'opération « Connexion d'urgence » d'Emmaüs Connect**

Emmaüs Connect a lancé l'opération « Connexion d'urgence », en partenariat avec le Collectif Mentorat, la fondation *Break Poverty*, la fondation SFR et le Groupe ARES et l'appui du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS). L'objectif était de venir en aide à 10 000 jeunes en situation de rupture numérique identifiés par un réseau de 800 partenaires associatifs et collectifs parmi lesquels les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les écoles de la deuxième chance, la Croix Rouge Française, le Secours Populaire, etc. Au total, 16 000 ordinateurs et tablettes – essentiellement collectés auprès d'entreprises et reconditionnés – ont été distribués sur tout le territoire. Des cartes SIM et 50 000 recharges data internet de 12 Go ont été mises à disposition gratuitement par SFR afin de permettre *a minima* une connexion partagée au sein du foyer. Parallèlement, Emmaüs Connect a accompagné les jeunes pour s'approprier les outils numériques en s'appuyant sur le Collectif Mentorat et les structures de terrain partenaires de l'opération.

Des partenariats ont aussi permis d'améliorer la connexion des élèves : des collectivités ont distribué des clés 4G dans les académies de Corse, Normandie et Toulouse, ou des cartes SIM (académie de Créteil).

### **La mobilisation des opérateurs dans les DOM**

Les opérateurs de téléphonie nationaux (Orange, SFR) ou locaux (Digicel, Orange Caraïbes, Zeop) se sont mobilisés dans les DOM pour offrir des clés 4G, des crédits de connexion voire des ordinateurs (La Réunion). Dans les trois départements français d'Amérique, la Fondation Orange a offert 300 box 4G avec abonnement jusqu'au 30 juin 2020.

Les académies de Guadeloupe et de Martinique ont négocié, d'une part, avec les opérateurs, l'offre de data à tous les abonnés de SFR Caraïbes et Orange, et, d'autre part, avec l'opérateur Digiciel, la consultation hors forfait des sites pédagogiques qu'elles ont communiqués.

À l'instar de ce qui a été négocié outre-mer, la Cour souligne l'intérêt d'offrir à certaines catégories d'élèves, en période de crise, un accès gratuit à des données au-delà de leur forfait pour faciliter leur usage des plateformes éducatives, solution qui serait à négocier avec les opérateurs de téléphonie mobile. Cette possibilité constituerait une avancée décisive pour la continuité pédagogique.

Par ailleurs, le ministère a conclu deux conventions avec La Poste pour acheminer auprès des élèves, d'une part, du matériel informatique, d'autre part, des devoirs sur support papier et assurer leur retour aux enseignants<sup>32</sup>. Ce dernier dispositif lourd à mettre en œuvre s'est avéré peu satisfaisant du fait des perturbations du service courrier de La Poste et parfois, dans les régions les plus touchées, de son interruption. Ainsi, certains devoirs envoyés en début de période sont parvenus aux professeurs après la fin du confinement.

En complément des services numériques, l'audiovisuel éducatif a apporté une contribution d'appoint durant la crise : les acteurs de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France, Arte) ont diffusé des programmes éducatifs sur leurs ondes. Dès le 18 mars, La Maison Lumni<sup>33</sup> a proposé quotidiennement sur les antennes de France Télévisions, de 9h à 17h30, des leçons de 30 minutes à une heure, présentées par des enseignants, et dont le contenu était défini avec les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale, destinées aux élèves du CP à la 1<sup>ère</sup>. La plateforme éducative de la chaîne Arte, accessible sur abonnement, propose des documentaires multilingues dans toutes les disciplines scolaires, personnalisables et assortis d'un accompagnement pédagogique pour les enseignants. Elle a été ouverte gratuitement dès l'annonce de la fermeture des écoles ; sa fréquentation est passée de 7 000 utilisateurs actifs et 46 000 vidéos vues avant le confinement à près de 41 000 utilisateurs et 500 000 vidéos vues sur l'ensemble de l'année scolaire 2019-2020.

## II - Des usages numériques plutôt élémentaires ne garantissant pas la poursuite des apprentissages

Le monde scolaire n'était pas du tout préparé à l'expérience inédite d'un enseignement à distance généralisé, ce qui a eu pour corollaire, d'une part, la concentration des usages sur les fonctionnalités les plus élémentaires (les fonctions de communication plutôt que des

---

<sup>32</sup> L'enseignant télécharge sur la plateforme concernée le devoir destiné à l'élève, en renseignant l'adresse postale de celui-ci, puis La Poste imprime le devoir et le transmet par courrier. Après l'avoir rédigé, l'élève le met au courrier dans une enveloppe qui lui a été fournie, sans frais d'affranchissement. La Poste le numérise alors et le transmet par voie électronique à l'enseignant. Ce service a été opérationnel le 10 avril en métropole et le 17 avril outre-mer. La longueur des documents (six pages au départ) a été finalement portée à 60 pages. Ce partenariat a concerné plus de 330 000 devoirs, dont plus de 43 000 dans les départements d'outre-mer, et plus de 41 000 élèves.

<sup>33</sup> Cette plateforme, créée par France Télévisions et l'Institut national de l'audiovisuel (INA), regroupe tous les contenus disponibles sur France TV Éducation, Arte, Lesite.tv, Radio France, TV5 Monde, l'INA, Éduthèque.

usages plus élaborés pour poursuivre les apprentissages) et, d'autre part, un faible apport du numérique pour les élèves les plus jeunes, les plus fragiles ou à besoins éducatifs particuliers.

## A - Un basculement dans l'enseignement à distance pour lequel le monde scolaire n'était pas mûr

### 1 - Pour beaucoup de professeurs, une acclimatation compliquée à l'enseignement à distance avec des outils numériques

Une minorité d'enseignants est acculturée aux usages pédagogiques du numérique pour en faire un usage créatif, produire des ressources, diffuser des supports, etc. La grande majorité des enseignants utilise des outils numériques pour des fonctions élémentaires : usage des tableaux blancs interactifs dans le premier degré, des espaces numériques de travail (ENT) dans le second degré, principalement pour gérer le cahier de texte des élèves et la vie scolaire. Enfin, certains enseignants restent à l'écart du numérique et sont très mal à l'aise devant les évolutions demandées dans leur métier.

### 2 - Dans beaucoup d'établissements, un manque d'organisation collective

Du jour au lendemain, malgré les directives nationales et les messages de l'autorité rectorale, les directeurs d'école et chefs d'établissement se sont trouvés seuls en première ligne, dans l'école sans assistance ou dans l'établissement de second degré, parfois assistés d'un adjoint, pour faire face à la situation. Cette période a mis en lumière combien ils étaient peu formés au management d'équipes dans une configuration de gestion de crise.

Ils ont, pour la plupart, été très engagés et ont fourni un travail important pour régler les urgences, animer à distance la communauté des enseignants et des personnels de vie scolaire, procurer aux élèves qui n'en avaient pas du matériel informatique, organiser en tant que de besoin l'envoi de devoirs sur papier. Toutefois, les entretiens menés dans les établissements ont révélé un flottement pendant les premières semaines, avec, dans certains cas, une absence d'organisation de la répartition du travail enseignant et une perte de visibilité sur les emplois du temps des élèves.

En temps ordinaire, l'organisation collective de l'équipe pédagogique est, dans beaucoup d'établissements, un objectif plus qu'une réalité. Elle est surtout effective dans l'éducation prioritaire, qui bénéficie de moyens spécifiques à cet effet. Elle a donc d'autant plus peiné à se mettre en place pendant la crise, chaque professeur étant isolé à domicile. On relève toutefois de bonnes pratiques, qui méritent d'être mises en lumière, telles celles de l'école de La Seille, à Metz.

### **L'École de La Seille à Metz : une équipe pédagogique soudée, un travail collectif exemplaire**

Le groupe scolaire, classé REP depuis 2015, accueille 424 élèves, dont 316 en élémentaire et 108 en maternelle, dans 18 classes élémentaires et cinq classes de maternelle. Les enseignants qui exercent dans les classes dédoublées (CP et CE1) ont été choisis par l'équipe de direction locale, ce qui constitue un gros atout. L'école se caractérise par une forte mixité sociale et culturelle.

Toutes les classes sont équipées par la ville de Metz en ordinateurs et vidéoprojecteurs. Les maternelles disposent d'écrans tactiles, à la hauteur des enfants. Tous les enseignants ont été formés à l'utilisation de ce matériel. Les enseignants pratiquent activement le numérique en classe et ne pourraient plus s'en passer.

Le travail collectif des enseignants, bien installé de la maternelle au CM2, s'est poursuivi au moment du confinement. Par exemple, tous les élèves de CP (six classes) recevaient le même travail à faire. Les enseignants échangeaient par visioconférence. Des conseils des maîtres hebdomadaires, organisés par niveau de classe, permettaient de fixer les objectifs pédagogiques de la semaine suivante. Les enseignantes rencontrées estiment que ce travail en équipe leur fait gagner du temps. Elles se sont formées chemin faisant lors du confinement, avec beaucoup d'entraide au sein de l'équipe pédagogique.

Au-delà de la difficulté récurrente à organiser la vie collective enseignante et face aux urgences continues, les chefs d'établissement ont aussi craint d'être critiqués au titre de la liberté pédagogique des enseignants au moment où ceux-ci devaient réinventer leur mode d'instruction. Or, il ne s'agissait pas d'intervenir dans les choix pédagogiques, mais de veiller aux démarches des enseignants pour garantir aux élèves une continuité organisée. Cette charge est souvent retombée sur les professeurs principaux qui n'ont pas autorité sur leurs collègues et ont fait au mieux.

Les élèves ont regretté qu'il n'y ait pas davantage de coordination des enseignants quant aux procédures à suivre et aux outils numériques utilisés : devant la multiplicité des boîtes aux lettres à relever, des onglets à ouvrir, des outils à consulter pour accéder au travail à faire, des liens sur diverses plateformes pour accéder aux visioconférences, ils se sont sentis parfois perdus et aspirent à une simplification des procédures.

Sans que le ministère cherche à imposer un modèle unique, il conviendrait qu'une réflexion collective sur un plan de continuité pédagogique opérationnel soit conduite dans chaque établissement, pour aboutir à un minimum de choix partagés quant aux procédures et outils.

### 3 - Des élèves maîtrisant mal les compétences numériques de base

L'idée que les élèves nés à l'ère numérique, *digital natives*, seraient très à l'aise avec le numérique a moins de réalité que prévu, hormis pour certains élèves bien formés dans ce domaine, surtout dans les filières générale et technologique du lycée. La plupart des adolescents démontrent certes une grande agilité dans l'utilisation des réseaux sociaux, mais les professeurs ont constaté lors du confinement qu'ils ne maîtrisent pas des fonctionnalités élémentaires, comme envoyer un courriel (encore moins avec une pièce jointe, ce qui compromet l'envoi de devoirs), et ne sont pas familiarisés avec des formats d'usage courant comme PDF.

Pour garantir l'insertion sociale des élèves et faciliter l'exercice de la citoyenneté, il faudrait doter tous les élèves, durant leur cursus au collège, des compétences pratiques leur permettant de maîtriser les usages élémentaires du numérique.

Certes, les compétences numériques des élèves de troisième sont évaluées dans le cadre de l'obtention du diplôme national du brevet, dont l'épreuve écrite de mathématiques, sciences et technologie comporte à présent un exercice de programmation informatique. Par ailleurs, la première certification des élèves de 3<sup>ème</sup> dans le cadre de la plateforme publique d'évaluation des compétences numériques PIX interviendra au printemps 2021. Cette certification doit faire l'objet d'une inscription dans le livret scolaire unique (fin de cycle 4) ou le livret scolaire du lycéen (fin de cycle terminal), afin d'attester du niveau de maîtrise atteint par les élèves, mais elle n'a pas d'incidence sur l'obtention du diplôme national du brevet ni du baccalauréat. Il conviendrait donc de déterminer un niveau de certification obligatoire pour l'obtention du brevet et pour la poursuite de la scolarité au lycée.

## B - La préoccupation prédominante de garder le lien avec les élèves

D'après l'enquête de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) sur la continuité pédagogique pendant la crise, pour la majorité des enseignants (53 % en école élémentaire et 58 % dans le second degré), l'objectif prioritaire a été de préserver le lien avec leurs élèves. La consolidation des apprentissages apparaît comme un objectif de second temps et rares sont les personnels ayant eu pour ambition de réaliser le programme.

**Tableau n° 1 : première priorité du dispositif de continuité pédagogique par catégorie de personnels**

En %	Premier degré			Second degré		
	Enseignants en élémentaire	Directeurs d'écoles	Inspecteurs	Enseignants	Personnels de direction	Inspecteurs
Avancer dans le programme	5	4	0	7	3	1
Préserver le lien d'apprentissage	53	65	38	58	69	44
Consolider les apprentissages	23	17	35	12	6	22
Remobiliser les élèves en voie de décrochage	6	4	9	9	10	14
Recontacter les élèves décrocheurs	13	11	18	15	12	20

*Lecture : 53 % des enseignants du premier degré en charge d'une classe accueillant exclusivement des élèves de niveau élémentaire déclarent que, dans leur école, l'objectif prioritaire était de préserver le lien d'apprentissage pendant la mise en œuvre du dispositif de continuité pédagogique, entre mars et mai 2020.*

*Source : Cour des comptes d'après données de la DEPP*

Les entretiens conduits par la Cour font apparaître que l'activité principale de très nombreux enseignants, comme des conseillers principaux d'éducation (CPE), durant les premières semaines de confinement, est passée par le téléphone, pour contacter les élèves, ou leur famille quand c'était nécessaire. Ils l'ont fait de leur domicile, avec leur téléphone personnel. Les messages électroniques ont tenu également une place importante.

Le numérique a été massivement utilisé pour les fonctions de communication. Pour le logiciel privé Pronote, les usages majeurs ont concerné le cahier de textes et la remise de copies, ainsi que les courriels : ce sont donc des usages très élémentaires, similaires à ce qui se faisait antérieurement sur papier. Il en a été de même pour les ENT : ce sont les

services « Courrier électronique » et « Cahier de textes » qui ont été les plus consultés (à eux seuls, ces deux services concentrent 60 % du temps de consultation total sur l'ENT), les outils de travail collaboratif ne figurant qu'en troisième position des services les plus utilisés par les élèves.

Ainsi les fonctions de communication ont été prédominantes. Si la consolidation des acquis a pu pour beaucoup d'élèves être préservée par la réalisation de devoirs à la maison, la poursuite des programmes et l'acquisition de nouvelles connaissances ou compétences a été minoritaire, de l'aveu des enseignants comme des élèves.

Certes, les objectifs pédagogiques ont évolué au long du confinement dont le terme a été repoussé à plusieurs reprises : lors d'une première période où il était espéré qu'il ne durerait pas plus d'un mois, l'objectif était celui des révisions par les élèves pour éviter la perte d'acquis récents, le retour en classe devant enclencher la reprise des programmes. Le prolongement du confinement après les vacances de printemps a fait apparaître la nécessité de poursuivre la réalisation des programmes à distance, en classe virtuelle, ambition beaucoup plus difficile à réaliser.

En réponse à une enquête de la DEPP, 37 % des collégiens et lycéens indiquent avoir éprouvé souvent ou très souvent un manque de motivation vis-à-vis du travail scolaire pendant le confinement. À cet égard, l'annonce que les examens allaient reposer uniquement sur le contrôle continu et que les notes obtenues pendant le confinement ne seraient pas prises en compte a pu jouer dans certains cas comme facteur de démotivation des élèves.

## C - Une continuité pédagogique problématique pour certaines catégories d'élèves

Trois populations particulières d'élèves ont rencontré des difficultés : les écoliers, dépendant pour beaucoup de la capacité de leurs parents à assurer un relais pédagogique, le premier degré étant d'une manière générale mal doté en moyens numériques ; les élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap ; et les élèves les plus fragiles, en éducation prioritaire ou dans l'enseignement professionnel.

### 1 - Des écoliers subissant les effets du faible déploiement des dispositifs numériques

Outre le petit nombre d'écoles disposant d'un espace numérique de travail (ENT), l'équipement est en général très limité dans le premier degré. Les matériels disponibles dans les écoles considérées comme « équipées » en moyens numériques consistent essentiellement en tableaux blancs interactifs et vidéoprojecteurs. Elles sont peu dotées en ordinateurs, si bien qu'elles ne détenaient guère de flottes d'équipements mobiles à prêter aux familles. Le maintien du lien avec l'école est passé le plus souvent par le mail, le téléphone et le papier.



Des enseignants ont été particulièrement créatifs, telle cette enseignante de maternelle d'un établissement privé sous contrat de l'académie de Rennes, qui a produit des classes en vidéo presque quotidiennes pour des tout-petits, qu'elle a diffusées sur YouTube, et qui ont eu une très forte audience, bien au-delà de la région : « *la maîtresse part en live* ».

Cependant, l'impact de cette période sur les acquis des élèves du premier degré, mesurés par les évaluations nationales de la rentrée de septembre 2020, paraît limité.

En septembre 2020, le niveau des élèves de CP recule légèrement (entre un et deux points de pourcentage), alors qu'en 2019 les résultats étaient stables par rapport à 2018. Les régressions les plus significatives concernent les domaines travaillés en fin de grande section de maternelle. La baisse de niveau des élèves de CE1 est plus marquée en français, particulièrement dans les domaines de la lecture et de l'écriture (recul de 4,5 points entre 2019 et 2020). Cette évolution contraste avec l'amélioration observée l'année précédente.

Le niveau des élèves entrant en 6<sup>ème</sup> progresse (+ 4,5 points en français, + 3,1 points en mathématiques) mais les écarts de performance entre les élèves de l'éducation prioritaire (EP) et les autres se creusent en mathématiques. Toutefois, les tests portent sur les acquis de l'ensemble de l'école élémentaire et pas seulement sur ceux du CM2, si bien que cet écart ne peut être entièrement attribué à l'effet de l'école à distance pendant la crise du printemps 2020.

## 2 - Pour les élèves à besoins particuliers, des adaptations insuffisantes

La plupart des académies ont mis en place des dispositifs spécifiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, quoique cinq d'entre elles déclarent n'avoir connaissance d'aucune mesure particulière.

La continuité pédagogique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers a été pilotée par les équipes spécialisées des services académiques, avec l'appui des CASNAV<sup>34</sup>, en lien avec les acteurs de terrain<sup>35</sup>. Les ressources éducatives et les outils les plus adaptés aux élèves en situation de handicap, des tutoriels et des documents d'accompagnement ont été largement diffusés auprès des équipes

<sup>34</sup> Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

<sup>35</sup> Directeurs de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), coordinateurs d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), enseignants référents, accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), éducateurs spécialisés, etc.

enseignantes et des familles souvent sous forme de *Padlets*<sup>36</sup> ou de pages spécifiques, comme celles créées par l'académie de Nancy-Metz<sup>37</sup>. Plusieurs de ces initiatives ont été mises en ligne sur la page dédiée EDUSCOL<sup>38</sup>.

Si les élèves fragiles ont fait l'objet d'une attention particulière dès le début du confinement afin de maintenir le lien avec les familles, la priorité s'est portée davantage sur les outils de communication que sur les contenus, qui n'ont pas toujours été immédiatement personnalisés pour le handicap.

Quelle que soit la pédagogie proposée, l'absence d'aide humaine a pu constituer un obstacle dirimant pour certaines familles qui se sont trouvées démunies pour accompagner un enfant peu autonome ou en situation d'anxiété extrême. Faute de coordination, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ne savaient pas comment maintenir le lien avec les élèves et les enseignants. L'organisation a mis du temps à se mettre en place ainsi que le reconnaît l'académie de Paris dont les équipes se sont fortement mobilisées sur ce sujet. Par ailleurs, la continuité pédagogique a été particulièrement difficile pour les élèves placés en instituts médico-sociaux dépourvus d'équipements informatiques en nombre suffisant.

### 3 - Des risques accrus de décrochage pour les élèves les plus fragiles, en éducation prioritaire et dans la voie professionnelle

Selon les estimations de la DEPP, la part des élèves ayant décroché lors du confinement serait plus importante en éducation prioritaire (EP) ou dans la voie professionnelle. Les enseignants du premier degré évaluent à 6 % la part des élèves n'ayant pu être suivis, mais cette proportion s'établit à 10 % pour les élèves scolarisés en EP. Dans le second degré, le ratio grimpe à 18 % pour les collégiens scolarisés en EP (contre 9 % pour les collégiens de l'enseignement public scolarisés hors EP et 4 % pour les collégiens scolarisés dans le privé) et à 19 % pour les lycéens de la voie professionnelle (contre 9 % des lycéens des voies générale et technologique). Le ministère fait néanmoins valoir un retour satisfaisant des élèves de l'enseignement professionnel au lycée à la rentrée de septembre 2020, qui atténuerait le phénomène : les taux de sortie, qui mesurent le décrochage, après une première année de CAP, une seconde ou une première professionnelle, diminuent<sup>39</sup>.

---

<sup>36</sup> Un *padlet* est un « mur virtuel » sur lequel on peut afficher toute sorte de documents afin de les diffuser et de les partager : textes, images, enregistrements audio, vidéos, pages internet.

<sup>37</sup> « Je suis professeur avec des élèves à besoins éducatifs particuliers » et « Je suis enseignant avec des élèves allophones ».

<sup>38</sup> <https://eduscol.education.fr/cid150809/continuite-pedagogique-pour-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers.html>

<sup>39</sup> Source : DEPP. Par exemple, parmi les élèves scolarisés en première année de CAP à la rentrée 2019, 13,4 % sont sortis d'un établissement du MENJS en 2020, alors que ce ratio était de 19 % l'année précédente.

Malgré ces moyennes, il a été relevé, lors des visites dans les établissements, un décrochage particulièrement élevé chez les publics les plus fragiles, notamment les élèves de CAP. En effet, l'ancrage de ces élèves à l'école se fait surtout par la partie pratique des enseignements. Or, la reproduction des gestes techniques est difficile en enseignement à distance, pour toutes les filières techniques, à l'éducation nationale comme dans l'enseignement technique agricole, même si certains professeurs ont fait preuve d'inventivité, comme cet enseignant du lycée agricole de Courcelles-Chaussy qui a réalisé des vidéos dans son jardin, mises en ligne sur une chaîne YouTube. Les élèves ne disposent pas à domicile des matériels ou logiciels professionnels nécessaires pour pratiquer le métier auquel ils se préparent. De fait, l'enseignement à distance dans ces filières a essentiellement porté sur les matières générales.

Le constat de la Cour rejoint celui du Conseil scientifique de l'éducation nationale, qui a noté que le confinement risquait « d'accentuer les inégalités entre élèves déjà plus autonomes dans leur travail, ou pouvant compter sur des acquis solides, et ceux en difficulté scolaire, en raison de différences entre familles. En effet, certaines sont capables d'accompagner les élèves dans leur travail à la maison alors que d'autres, pour des raisons diverses, ne peuvent pas offrir cette possibilité »<sup>40</sup>. Le handicap numérique se cumule ainsi avec la difficulté de familles modestes à accompagner la scolarité des enfants.

### III - Une école à distance difficile à mettre en œuvre faute d'un service du numérique éducatif structuré

#### A - Un pilotage complexe de l'école à distance, de surcroît soumis à un contexte mouvant

##### 1 - Une phase de préparation opérationnelle très réduite

Au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), comme dans les autres ministères, la préparation à la gestion de l'épidémie n'a véritablement débuté qu'en février 2020. Le 5 mars, le ministère excluait de fermer les écoles, alors que le 12 mars, le Président de la République annonçait la fermeture des établissements d'enseignement jusqu'à nouvel ordre, puis, le 16 mars, le confinement. Celui-ci était d'abord prolongé jusqu'au 15 avril, puis jusqu'au 11 mai. Du 11 mai au 22 juin 2020, le retour à l'école s'est organisé

---

<sup>40</sup> Conseil scientifique de l'éducation nationale, *Recommandations pédagogiques pour accompagner le confinement et sa sortie*, mai 2020.

progressivement. Aussi, quand bien même, dès le 26 février, les établissements devaient organiser un plan de continuité d'activité<sup>41</sup>, dans les faits, les équipes pédagogiques n'ont disposé que de la journée du vendredi 13 mars pour s'organiser, individuellement, ou collectivement dans le meilleur des cas.

Le basculement de l'école à distance s'est donc réalisé dans un contexte très incertain, avec des annonces parfois perçues comme contradictoires, par exemple en matière d'organisation des examens<sup>42</sup>.

Le caractère inédit de la fermeture totale des écoles, le manque de connaissances scientifiques sur la maladie (ses perspectives d'évolution, sa gravité et ses modes de contamination) ont conduit les pouvoirs publics à adapter fréquemment les consignes : cinq circulaires successives ont ainsi organisé la continuité scolaire et la foire aux questions sur le site du ministère a dû être actualisée très régulièrement.

Le ministre a exercé un pilotage serré, réunissant les recteurs tous les deux jours en visioconférence jusqu'à fin avril, puis ensuite deux fois par semaine. La DGESCO a mis à disposition des ressources pédagogiques, sur ses portails disciplinaires EDUSCOL, et mobilisé les réseaux académiques, notamment les inspections, pour accompagner les établissements et les enseignants. La direction du numérique pour l'éducation (DNE) a coordonné par une réunion hebdomadaire l'action des délégations académiques au numérique éducatif (DANE) et des opérateurs du ministère et suivi, avec les collectivités territoriales, le sujet des ENT, des équipements et des connexions ; elle a réuni le comité des partenaires qui associe les trois niveaux de collectivités.

### **L'organisation de l'école en Europe**

En Europe, si l'Italie a fermé ses établissements scolaires dès le 5 mars, 17 pays ont fait de même le 16 mars, le Royaume-Uni ayant finalement basculé dans l'école à distance le 23 mars 2020. La fermeture des écoles a pu dans certains cas être modulée : ainsi en Angleterre, les écoles ont accueilli par exception non seulement les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (personnels médicaux, enseignants, personnels de la chaîne de production alimentaire et des transports), mais également les enfants vulnérables ou à besoins éducatifs particuliers. Toutefois une part minimale des enfants éligibles à cet accueil a profité de cette faculté.

<sup>41</sup> Si de tels plans avaient été préparés lors de la crise de la grippe H1N1, ils semblent avoir été « oubliés » par les équipes en poste en 2020.

<sup>42</sup> La prolongation du confinement a conduit le ministère à annoncer le 3 avril 2020 la validation du baccalauréat en contrôle continu, et par la suite la validation de l'oral de français, du diplôme national du brevet (DNB) et des brevets d'études professionnelles (BEP) et certificats d'aptitude professionnelle (CAP) en contrôle continu.

Par ailleurs, dotée d'ENT et d'outils nationaux, la France se situe dans une position intermédiaire en Europe dans l'utilisation des outils des GAFAM, certains pays européens ayant principalement recours à ces solutions. Ainsi, le ministère italien de l'Instruction propose aux écoles un accès aux plateformes éducatives de Google et Microsoft via une inscription sur le site du ministère. Au Royaume-Uni, le ministère de l'éducation a également conclu avec Google et Microsoft un accord du même ordre, facilitant l'accès à leurs plateformes éducatives des écoles et des établissements du second degré, qui reçoivent à cet effet une subvention.

## 2 - Un retour d'expérience impliquant un pilotage financier plus maîtrisé par le ministère

Dès le mois d'avril, le ministère a envisagé d'organiser un retour d'expérience avec les différentes parties prenantes, qui a pris la forme des états généraux du numérique pour l'éducation (EGNE). Il a également complété ses enquêtes statistiques et en a réalisé de nouvelles, pour apprécier l'impact de la crise sanitaire.

### **Les états généraux du numérique pour l'éducation**

Après des États généraux tenus en régions académiques<sup>43</sup>, une synthèse nationale a été organisée les 4 et 5 novembre 2020.

Structurés autour de cinq thématiques (mettre en place de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux outils d'anticipation, enseigner et apprendre le numérique et avec le numérique, garantir un égal accès au numérique pour tous / fracture numérique, travailler ensemble autrement / culture numérique professionnelle commune, favoriser le développement d'un numérique responsable et souverain), les EGNE ont donné lieu à 40 propositions, qui doivent être déclinées rapidement dans un plan d'action, selon le ministère.

Depuis la rentrée 2020, le MENJS a publié un plan de continuité pédagogique reposant sur deux hypothèses, allant de la réduction des capacités d'accueil à la fermeture des établissements. Il reste néanmoins à traduire ces directives en plans opérationnels réglant les questions pratiques de fonctionnement complet ou partiel à distance au sein de chaque établissement, comme recommandé *supra* (cf. partie II §A).

<sup>43</sup> Plus de 350 rencontres, au niveau académique et infra-académique et en écoles, établissements, départements, rassemblant près de 15 000 participants.

En outre, alors que le second confinement était mis en place, en novembre 2020, les écoles et collèges ont continué à accueillir tous les élèves ; l'enseignement hybride, pour partie à distance, pour partie dans l'établissement, ne concernait que les lycées, en fonction des situations locales. Depuis janvier 2021, il peut également, à titre exceptionnel, concerner les collèges, plus particulièrement les classes de troisième et quatrième.

Le financement du numérique éducatif par l'État avait précédemment marqué le pas, mais la crise sanitaire a conduit à rehausser les moyens qui y sont consacrés. Si le budget prévu en loi de finances initiale est passé de 13,3 M€ à 9 M€ de 2019 à 2020 (et 10 M€ en 2021), près de 75 % des montants disponibles au titre de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative »<sup>44</sup> du programme d'investissements d'avenir (PIA 2) ont été consommés de 2014 à mi-2020 (210 M€ pour une dotation de 287,3 M€). Si, à la fin de l'année 2020, le ministère n'était pas en mesure de chiffrer le coût final de la crise concernant le numérique éducatif, les lois de finances rectificatives pour 2020 ont acté des redéploiements de crédits PIA pour transformer le CNED en « académie numérique » (14,8 M€).

Pour la suite, 131 M€ financeront la continuité pédagogique numérique, en 2021 et 2022, dans le cadre du plan de relance<sup>45</sup>. De plus, outre l'opération relative au CNED, le PIA 3 accompagne la création d'un « e-INSPE »<sup>46</sup> (10 M€) et le déploiement, depuis la rentrée 2020, de deux « démonstrateurs » dans l'Aisne et le Val d'Oise (27,3 M€)<sup>47</sup> ; ils devraient être étendus à une dizaine de départements dans le cadre du PIA 4.

Ces crédits relèvent de la mission budgétaire *Investissements d'avenir* et non du budget du ministère de l'éducation nationale. Ils restent ainsi éclatés entre plusieurs supports financiers sans que leur pilotage stratégique par le ministère soit assuré.

---

<sup>44</sup> Elle porte notamment sur des appels à projet afin d'acquérir des équipements numériques, des ressources pédagogiques numériques et services innovants ou encore soutenir des expérimentations innovantes dans le champ du numérique.

<sup>45</sup> Dans cet ensemble, 71 M€ seront consacrés au socle de base dans le premier degré ; trois enveloppes de 20 M€ concernent l'acquisition de ressources et services, d'une part, la formation, d'autre part, et enfin le soutien aux dispositifs d'hybridation en lycée.

<sup>46</sup> Institut national supérieur du professorat et de l'éducation numérique, porté par Réseau Canopé.

<sup>47</sup> Dans le cadre du projet « Territoires numériques éducatifs », ce dispositif assurera un socle minimal pour les écoles élémentaires et équipera 1 000 enseignants néo-titulaires et les élèves des classes élémentaires en situation de fracture numérique, ainsi que la moitié des classes, d'un kit d'enseignement hybride. Dans le cadre du plan de relance, plus particulièrement de la stratégie d'accélération « Enseignement et numérique », il devrait être étendu à une dizaine d'autres départements.

Par ailleurs, confronté à la question de l'équipement numérique des personnels enseignants, le MENJS, dans le cadre du Grenelle de l'éducation, a choisi, plutôt que de les doter en matériel, de verser aux enseignants « devant élèves » et aux psychologues de l'éducation nationale une prime d'équipement de 176 €. Si elle leur confère une latitude dans leur choix d'équipement, la maintenance leur en est déléguée. Un tel dispositif, en l'absence d'obligation précise de s'équiper, présente en réalité le caractère d'un complément de rémunération et a du reste été présenté comme tel aux personnels. Son principe a reçu l'aval des organisations syndicales et a le mérite de la commodité.

En outre, les budgets des opérateurs ont été affectés par la crise : à court terme, Réseau Canopé et l'ONISEP ont connu une perte de recettes, le CNED a vu ses dépenses augmenter et a dû être soutenu par le ministère<sup>48</sup>.

## B - Un effort de structuration et de déploiement du numérique éducatif à accomplir

### 1 - Un socle numérique pour les écoles et les établissements, en partenariat avec les collectivités territoriales

À la suite du rapport de la Cour de 2019, le ministère avait fait sien l'idée d'un socle numérique de base à mettre en place dans chaque école, collège et lycée, en lien avec la collectivité responsable de ce niveau scolaire. Cette ambition avait été affichée dans sa stratégie numérique<sup>49</sup>, sans déboucher sur des avancées significatives. À cet égard, la crise sanitaire a joué un rôle de catalyseur, la négociation jusqu'alors enlisée avec les collectivités ayant au moins abouti à la production d'un document de cadrage sur le socle numérique de base dans les écoles, proposé aux élus municipaux lors des États généraux et dont le ministère indique qu'il serait consensuel. Toutefois, si l'Association des maires de France (AMF) y est favorable et partage ces objectifs, elle en estime les préconisations trop ambitieuses et coûteuses à court terme.

Le déploiement effectif de ce socle suppose, comme le souligne l'AMF, que soit prise en compte l'inégale capacité des communes à assumer la charge du cofinancement qui leur incombe, eu égard à leur contexte budgétaire dégradé. À défaut, le risque est de perpétuer les inégalités territoriales, déjà relevées par la Cour dans son précédent rapport et dont les effets se sont fait sentir en temps de crise.

---

<sup>48</sup> Dans un premier temps, le coût estimé du dispositif (5,2 M€ d'ici décembre 2020) a été couvert par un abondement de sa subvention pour charge de service public (SCSP) de 0,5 M€ et par le programme opérationnel national du fonds social européen (FSE) (4,7 M€). Son maintien jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 se fera par une subvention du MENJS.

<sup>49</sup> Placer les données scolaires au cœur de la stratégie numérique du ministère. <https://www.education.gouv.fr/le-numerique-au-service-de-lecole-de-la-confiance-3212>.

Il reste nécessaire de définir ce socle de base pour les collèges et les lycées et, pour les trois niveaux scolaires, de le décliner en académies, en généralisant les concertations qui existent déjà, entre les recteurs et les collectivités responsables de chaque niveau scolaire.

La Cour recommande également de partager sans délai au sein d'un site de données sur le numérique pour l'éducation, géré par la DNE et la DEPP, l'ensemble des statistiques disponibles sur les équipements, les connexions et les usages.

## 2 - L'indispensable formation des enseignants

Comme la Cour le soulignait déjà dans son précédent rapport, la formation des enseignants est un préalable indispensable à la diffusion des usages pédagogiques du numérique, alors que les enseignants s'estimaient mal formés en la matière<sup>50</sup>. Elle est également un gage d'efficacité de l'investissement des collectivités territoriales dans le déploiement du socle numérique de base.

Lors de la crise, de très nombreuses actions de formation ont été organisées par les délégations académiques au numérique éducatif et leur réseau d'accompagnateurs de proximité en départements, circonscriptions et établissements. Si ces formations locales par les pairs s'avèrent cruciales, elles doivent être complétées, selon les besoins de chaque enseignant, par des actions du plan académique de formation, pour aller plus loin et conduire chaque enseignant jusqu'à la certification des compétences pour s'assurer qu'il puisse enseigner avec le numérique<sup>51</sup>. La Cour rappelle sa recommandation de 2019 : « Rétablir une certification obligatoire des compétences numériques dans la formation initiale (master MEEF) et certifier les compétences numériques acquises en cours de carrière ; établir un plan de formation continue obligatoire ». Elle recommande d'intégrer dans le plan de continuité pédagogique opérationnel préconisé un volet formation, qui garantisse la montée en compétences numériques des enseignants selon leurs besoins et permette une utilisation optimale des équipements financés par les collectivités locales.

---

<sup>50</sup> En 2018, leurs besoins en formation n'étaient pas couverts pour 45 % des enseignants du second degré et, pour 56 %, l'offre était insuffisante. En 2017, près de 40 % des professeurs des écoles n'avaient reçu aucune formation au numérique éducatif au cours des deux années précédentes.

<sup>51</sup> À ce jour, l'arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification PIX des compétences numériques prévoit simplement que « peuvent également faire l'objet de la certification nationale PIX [...] les compétences numériques acquises par les étudiants en formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur et par les stagiaires de la formation continue délivrée par les services et établissements d'enseignement publics ».



## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

*La mobilisation du service public du numérique éducatif dans le cadre de « l'école à distance » au printemps 2020 a été réelle et rapide, malgré des difficultés initiales pour gérer l'affluence des usagers.*

*Cependant, l'accès au service public a été difficile pour nombre d'élèves et de familles, qui ont souffert de l'absence ou de l'insuffisance d'équipement ou de connexion et, localement, de l'inexistence de plans opérationnels de continuité pédagogique. En particulier, beaucoup d'élèves n'ont pu accéder aux plateformes scolaires que via un téléphone portable, disposant d'un forfait très limité.*

*Ce sont les usages les plus élémentaires (échange de courriers) qui ont prévalu, l'appropriation antérieure du numérique ayant été trop limitée pour que s'installe une pédagogie entièrement revue pour dispenser un enseignement à distance, auquel la plupart des enseignants n'ont jamais été préparés. Le travail dans le cadre de l'école à distance a visé davantage la consolidation des acquis que la progression dans les programmes. Cette période a mis en lumière des défauts structurels d'organisation, déjà largement connus et analysés : insuffisance du travail collectif au sein des équipes pédagogiques, place trop réduite du pilotage local par les chefs d'établissement, faiblesse des moyens d'accompagnement à leurs côtés, obstacles qui doivent être surmontés pour garantir une continuité pédagogique.*

*C'est pourquoi, au-delà des recommandations qu'elle a émises dans son rapport de 2019, la Cour, pour faciliter l'accès des élèves au numérique et rendre possible en cas de crise une continuité pédagogique effective, formule les recommandations suivantes :*

- 1. mettre en place le socle numérique de base dans les écoles, collèges et lycées, en généralisant la négociation en académies avec les élus et leurs associations (ministère chargé de l'éducation nationale) ;*
- 2. établir dans chaque école et établissement un plan de continuité pédagogique opérationnel, sous l'autorité du chef d'établissement ou du directeur d'école, reposant sur des choix partagés quant aux procédures et outils (ministère chargé de l'éducation nationale) ;*
- 3. inclure un volet de formation dans le plan de continuité pédagogique opérationnel de chaque école et établissement (ministère chargé de l'éducation nationale) ;*

4. *créer sans délai un site de données sur le numérique pour l'éducation, géré par la DNE et la DEPP, mettant à disposition l'ensemble des statistiques disponibles sur les équipements, les connexions et les usages (ministère chargé de l'éducation nationale) ;*
5. *donner aux élèves, pour les périodes de crise et pour des catégories d'élèves à déterminer, l'accès gratuit à des données au-delà de leur forfait, dans des conditions compatibles avec la réglementation européenne, en négociant avec les opérateurs de téléphonie mobile (ministère chargé de l'éducation nationale, secrétariat d'État au numérique).*

## Réponses

Réponse du Premier ministre .....	95
Réponse du président de l'Association des maires de France (AMF) .....	100
Réponse du président-directeur général du groupe La Poste .....	101
Réponse de la présidente-directrice générale de France Télévisions.....	103
Réponse du président d'Index Éducation.....	106

## Destinataires n'ayant pas d'observation

Président d'Arte France
Présidente de l'association Emmaüs France



## RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE

Les recommandations formulées en conclusion du chapitre relatif à la contribution du service public du numérique éducatif à la continuité scolaire pendant la crise sanitaire rejoignent une partie des 40 propositions formulées par les états généraux du numérique pour l'éducation (EGN).

Dès le mois d'avril 2020, était organisé un retour d'expérience sur la forte mobilisation des outils numériques par la communauté éducative pendant la période de confinement. Il convient de souligner que la fermeture des écoles au cours de cette période n'a pas été « totale » : les enfants dont les parents assuraient une mission indispensable à la gestion de la crise sanitaire, et qui ne disposaient pas d'autre solution de garde, ont été accueillis dans des écoles et établissements.

Les EGN ont formellement débuté par une consultation nationale en juin, et se sont achevés au début du mois de novembre 2020. Forts des constats observés pendant les périodes de confinement et de déconfinement progressif, fondés sur une démarche participative de toute la communauté éducative et confirmés par des comparaisons internationales, les éléments de la stratégie numérique ont ainsi été consolidés.

Certaines décisions ont pu entrer en vigueur dès la rentrée scolaire 2020. Les autres propositions sont en cours de mise en œuvre, dans le cadre soit du plan de relance, soit de la stratégie d'accélération « numérique et enseignement » portée par l'État, financée grâce aux investissements d'avenir (PIA 4), tout particulièrement à travers les territoires numériques éducatifs (TNE).

**La recommandation n° 1** de la Cour invite à « mettre en place le socle numérique de base en généralisant la négociation en académie avec les élus et leurs associations. » C'est un écho à deux propositions des EGN :

- N°1 : organiser une nouvelle gouvernance plus participative au niveau national et dans les territoires ;
- N°18 : garantir un socle numérique minimal pour les écoles et les établissements.

Pour l'enseignement du premier degré (écoles), la définition du socle numérique de base s'est faite avec l'ensemble des représentants des collectivités du comité des partenaires du numérique pour l'éducation : Association des régions de France (ARF), Assemblée des départements de

France (ADF), France urbaine, Association des maires de France (AMF), Association des maires ruraux de France (AMRF), Villes de France, Villes Internet, Villes éducatrices, Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

Le document de cadrage a été discuté avec l'ensemble des associations représentatives des collectivités. Il vise à éclairer les collectivités compétentes dans leurs investissements, en fonction du niveau d'équipement attendu dans les écoles. Il a valeur de référentiel pouvant être éventuellement adapté en fonction des projets pédagogiques développés dans les écoles concernées et des réalités du terrain, étant entendu que l'État conserve ses compétences en matière de formation des enseignants aux usages pédagogiques du numérique et par le numérique.

Désormais validé par l'ensemble des représentants des collectivités du comité des partenaires, ce document de cadrage fonde l'attribution des crédits du plan de relance par appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires », publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 14 janvier 2021.

Pour le second degré, le document de référence est en cours de discussion.

**Les recommandations n° 2 et n° 3** de la Cour préconisent d'établir dans chaque école, collège et lycée un plan de continuité pédagogique opérationnel et d'y inclure un volet de formation. Ces recommandations rejoignent la proposition n° 4 des EGN : « mettre en place un plan de continuité d'activité administrative et pédagogique » incluant un volet formation, principalement d'initiative locale, et faire des exercices réguliers pour mieux anticiper et se préparer à d'autres situations de crise.

S'agissant du plan de continuité pédagogique, le ministère chargé de l'éducation nationale a élaboré un cadre national constitué de documents organisationnels et pédagogiques, tout en laissant aux établissements une marge pour sa mise en œuvre. Depuis le 9 novembre 2020, plus de 1 600 plans de continuité pédagogique ont été élaborés dans les lycées publics, soit plus des deux tiers des établissements.

Écoles, collèges et lycées identifient les ressources locales et les bonnes pratiques, pour déployer les modalités et les actions du cadre national, mais adaptées au contexte local. Les organisations mises en place doivent répondre à plusieurs enjeux :

- maintenir le lien social entre les élèves, et entre les élèves et les équipes éducatives ;
- offrir aux élèves un cadre permettant la continuité des apprentissages dans les meilleures conditions possibles ;

- offrir un accompagnement adapté à chaque élève, en particulier ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages.

Afin d'accompagner les équipes éducatives dans la mise en place d'organisations et de modalités pédagogiques adaptées, le cadre national relatif au plan de continuité pédagogique met à leur disposition un ensemble de ressources, d'outils, et d'éléments de cadrage en matière organisationnelle - actions à conduire, aménagement des locaux, etc., - et de conduite des enseignements et des apprentissages. Par exemple, s'agissant de la répartition entre le temps d'enseignement en présentiel et les autres temps :

- temps hors classe en établissement avec accompagnement éducatif ;
- retransmission du cours en direct, lorsque les conditions le permettent ;
- continuité pédagogique à distance, s'appuyant sur des documents physiques, sur des séquences numériques initiées par le professeur ou existantes, notamment, sur le service de classes virtuelles du CNED (Centre national d'enseignement à distance), utilisé par plus de 60 % des professeurs de mars à mai 2020, et qui a été amélioré afin de tenir compte des retours d'expériences ;
- temps hors classe pris en charge par les collectivités dans le cadre du dispositif sport-santé-culture-civisme (2S2C).

Comme le souligne la Cour, la crise sanitaire a mis en évidence l'enjeu que constitue le renforcement de la formation au numérique dans la formation initiale et continue des professeurs. À cet égard, il convient de souligner le chemin déjà accompli, dès avant la crise.

Ainsi, l'article 46 de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 réaffirme le rôle de la formation des personnels au numérique et par le numérique comme levier majeur de la politique éducative. Il a modifié en ce sens l'article L. 721-2 du code de l'éducation, qui dispose désormais que « les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) assurent le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes. Ils forment les étudiants et les enseignants à la maîtrise des outils et ressources numériques, à leur usage pédagogique ainsi qu'à la connaissance et à la compréhension des enjeux liés à l'écosystème numérique. »

Cette évolution s'inscrit dans la mise en place d'un véritable continuum de formation, comme l'illustrent, en amont, la profonde révision de la maquette du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) dès mai 2019, et en aval, le schéma directeur de la formation continue couvrant la période 2019- 2022.

Enfin, du point de vue administratif, la mise en œuvre de la proposition n° 4 des EGN peut s'appuyer sur l'action du réseau territorial du numérique éducatif, dont l'engagement depuis le mois de mars 2020 mérite d'être souligné.

**La recommandation n° 4** préconise la création d'un site de données sur le numérique pour l'éducation mettant à disposition l'ensemble des statistiques disponibles sur les équipements, les connexions et les usages. Sur ce point, le ministère chargé de l'éducation nationale s'est appuyé jusqu'à présent sur la plateforme eCarto dans une démarche de données ouvertes.

Cette plateforme exploite, contextualise et valorise les données publiques sur le numérique éducatif, et notamment les données portant sur les débits et la connectivité. Ainsi, chaque acteur du numérique éducatif peut s'appropriier ces données. Les décisions sont donc prises de manière transparente et le dialogue est renforcé au sein de la communauté éducative.

eCarto résulte d'une démarche partenariale pilotée par la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignations) et le ministère chargé de l'éducation nationale, avec le soutien de la mission Etalab, associant les représentants des collectivités territoriales (AMF, ADF et ARF), l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et l'Agence du numérique.

La version en ligne rassemble déjà les informations de connectivité (types d'infrastructures, débit internet, wifi) déclarées par les écoles, les collèges et les lycées, et consolide ces informations avec celles issues des collectivités responsables de la couverture numérique du territoire. En effet, les schémas directeurs de l'aménagement numérique des territoires, pilotés par les départements en lien avec l'ARCEP et l'Agence du numérique, comportent des éléments de prévision et de planification à la fois sur la couverture large du territoire et sur le raccordement de certains lieux publics, dont les établissements font partie. Ces éléments sont mis à disposition des territoires. Il est donc possible de programmer l'évolution des raccordements.

Le ministère chargé de l'éducation nationale soutient une proposition de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, formulée à l'occasion des EGN, qui vise à faire évoluer le code des télécommunications pour y inscrire comme prioritaire le raccordement des écoles et des établissements.

Enfin, en écho à la remarque de la Cour, en conclusion de son chapitre, qui note que « la mobilisation du service public du numérique éducatif dans le cadre de "l'école à distance" au printemps 2020 a été réelle et rapide », il convient de souligner que le ministère chargé de l'éducation nationale s'est également mis en situation très rapidement de pouvoir évaluer et suivre l'impact de la crise autour d'un dispositif d'enquêtes et d'évaluations, riche et complet.



*Le fait de disposer d'évaluations exhaustives est un remarquable atout pour mesurer scientifiquement et immédiatement l'impact sur les apprentissages des élèves, ce que peu d'autres pays peuvent réaliser. Les résultats ont été mis en ligne au fur et à mesure de leur disponibilité.*

*Les enquêtes conduites dès le mois de mai 2020 auprès des familles, des élèves et des acteurs de l'enseignement ont ainsi permis de porter un regard presque immédiat sur la manière dont ont été ressentis la continuité scolaire et ce temps inédit d'apprentissage. Interrogés sur l'impact éventuel de l'enseignement à distance, une majorité d'enseignants souligne les progrès des élèves en termes d'autonomie et de maîtrise des outils numériques. Les parents, pour leur plus grande part, confirment ce gain en autonomie et estiment, pour les deux tiers d'entre eux, que leur enfant a maintenu son niveau d'apprentissage.*

*Les évaluations de la rentrée de septembre 2020 ont mis en évidence les conséquences sur les acquis scolaires.*

*En CP et CE1, les deux générations d'élèves qui ont connu le confinement ont des acquis moins ou un peu moins affirmés que celles qui les avaient précédées. En revanche, en début de sixième, une amélioration des résultats en français et en mathématiques se constate.*

*Enfin, les constats de la rentrée 2020 ont été exploités pour évaluer l'impact en termes de décrochage et d'orientation : ils ont montré une diminution des sorties du système scolaire, en particulier depuis la voie professionnelle, que ce soit après une première année de CAP (certificat d'aptitude professionnelle), une seconde ou une première professionnelle.*

*L'impact de la crise sera étudié dans la durée : par le suivi d'un panel d'élèves qui ont connu le confinement ; par la mesure de l'insertion des jeunes dans l'emploi dans le cadre du dispositif statistique InserJeunes, ouvert à compter de février 2021 : les comparaisons de taux d'insertion à différentes dates permettront d'analyser comment l'emploi des jeunes sortant de formation professionnelle a été affecté pendant la période de confinement et d'observer en même temps la situation respective des sortants 2020 qui ont vécu le confinement et de la précédente génération qui ne l'a pas connu.*

**La recommandation n° 5** proposant de donner aux élèves, pour les périodes de crise et pour des catégories d'élèves à déterminer, l'accès gratuit à des données au-delà de leur forfait, rejoint en partie la proposition n° 19 des EGN de « mettre en place le Pass connexion éducation pour tous. »

---

### RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

*Vous avez adressé à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité le chapitre destiné à figurer dans le rapport public annuel 2021 intitulé « La contribution du service public du numérique éducatif à la continuité scolaire pendant la crise sanitaire ».*

*Dans son courrier du 1er décembre 2020 relatif au relevé d'observations provisoires de la Cour portant sur cette thématique, l'AMF a souligné à nouveau l'importance d'un cadrage plus clair de la politique du numérique éducatif du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse afin de mieux éclairer les communes et les intercommunalités, gestionnaires des locaux scolaires et financeurs de l'équipement numérique.*

*La survenue de la crise sanitaire et l'organisation des états généraux du numérique à l'automne dernier ont accéléré les travaux du ministère portant sur la définition d'un socle numérique de base pour les établissements scolaires, en réponse à une préconisation formulée par la Cour dans son précédent rapport de juillet 2019. C'est ainsi que le ministère a lancé au mois de janvier, dans le cadre du plan de relance, un appel à projets pour le socle numérique des écoles élémentaires en vue d'accompagner des collectivités pour atteindre ce socle.*

*Comme vous le savez, si l'AMF s'est montrée favorable à la définition d'un tel socle, qui répond à la demande de visibilité des élus, elle a fait savoir que les préconisations contenues dans le projet de socle s'avéraient à ce stade trop ambitieuses et coûteuses pour une remise à niveau généralisée des écoles primaires à court terme dans le contexte budgétaire actuel dégradé et compte tenu des difficultés persistantes de connexion dans certains territoires. L'AMF partage ainsi la préoccupation de la Cour quant au risque d'un accroissement des inégalités territoriales au regard de l'inégale capacité financière des communes.*

*Elle a demandé des éclaircissements sur les garanties devant être apportées par le ministère, en tant que partenaire des collectivités et commanditaire dans ce domaine, en contrepartie des efforts financiers consentis par les collectivités, en particulier sur le volet de la formation qui demeure toujours imprécis s'agissant de la traduction concrète. Elle sera vigilante sur l'applicabilité des préconisations contenues dans le socle et la traduction qui en sera faite par les services déconcentrés au-delà de cet appel à projets.*

*Enfin, concernant la recommandation de la Cour relative à la mise en œuvre d'un plan de continuité pédagogique opérationnel comportant un volet formation dans chaque école ou établissement, il serait opportun que celui-ci soit partagé avec le maire, eu égard à son rôle de financeur des équipements.*

### RÉPONSE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE LA POSTE

Je vous remercie de m'avoir transmis des extraits, concernant La Poste et sa filiale Docaposte du chapitre à figurer dans le rapport public annuel 2021.

Comme le souligne votre enquête, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont conduit à rechercher les moyens d'adapter les services publics pour en assurer la continuité.

C'est dans ce contexte et dans cet objectif que La Poste a mis en œuvre, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), deux dispositifs pour contribuer à la continuité du service public de l'éducation, dispositifs que votre enquête a examinés : la distribution sécurisée de matériels informatiques et la mise à disposition des devoirs à la maison.

Alors que la plupart des autres opérateurs de colis et de courrier ont tout simplement arrêté leur activité, ces deux dispositifs se sont appuyés sur la puissance du réseau de services de proximité humaine de La Poste et sur son savoir-faire en matière de services numériques de confiance.

Même si le volume de prestations réalisé peut paraître modeste au regard de la dimension du service public de l'éducation, ces deux dispositifs ont été particulièrement utiles à la continuité pédagogique envers les élèves des familles les plus exposées au risque de la fracture numérique, et ont contribué à réduire les inégalités d'accès à ce service public.

#### **Le dispositif de distribution sécurisée de matériels informatiques disponibles dans les écoles et les établissements scolaires**

Cette première opération, en partenariat avec le MENJS, et en accord avec les communes, départements et régions, était destinée à organiser une distribution sécurisée de matériels informatiques (tablettes et ordinateurs portables) au domicile des élèves dont les familles se trouvent éloignées des dispositifs numériques. Les colis contenant ce matériel étaient préparés dans les établissements scolaires, et livrés à domicile en respectant les mesures de protection sanitaire, sans contact ni signature. Le stock de matériels attribuables et la liste des élèves bénéficiaires étaient gérés par ces établissements.

Pour mener à bien cette opération, un contrat a été signé entre le MENJS et La Poste le 22 avril 2020. Dans ce cadre, jusqu'au 19 juin 2020, La Poste a assuré la livraison de matériels informatiques à près de 1 790 familles relevant de 199 établissements répartis sur 22 des 30 académies françaises.

La Poste a été en mesure de répondre à l'entièreté de la demande. Les cas de non-remise ont été dus à l'absence des destinataires à leur domicile, à des adresses incorrectes ou au refus du matériel par les familles concernées. Ces situations démontrent que seuls des dispositifs associant proximité humaine et services numériques sont de nature à répondre à la situation très particulière de ces élèves et de leurs familles.

Parallèlement, les extraits que vous m'avez transmis mentionnent d'autres partenariats, dont celui avec Emmaüs Connect et son opération « Connexion d'urgence ». À ce titre, je tiens à rappeler que La Poste, engagée contre l'exclusion numérique, est un partenaire historique de l'association. C'est donc naturellement que Colissimo a assuré gratuitement durant les 100 jours de l'opération, la distribution de 2 607 colis d'équipements électroniques.

#### **Le dispositif « Devoirs à la maison »**

Le second dispositif, dénommé « Devoirs à la maison », a été mis en place à l'initiative de la direction générale de l'enseignement scolaire. Il a consisté pour La Poste et sa filiale Docaposte à mettre à la disposition des établissements scolaires une plateforme numérique pour permettre aux utilisateurs accrédités, dont les professeurs, d'envoyer leurs devoirs au format PDF, ces devoirs étant ensuite imprimés et envoyés aux élèves avec une enveloppe T permettant leur retour postal gratuit. Une fois retournées à Docaposte, les copies étaient numérisées et téléchargées sur la plateforme. Les utilisateurs accrédités étaient alors informés de la mise à disposition des documents et pouvaient les consulter à distance, dans le respect de la confidentialité des données.

Ce service était donc particulièrement destiné aux élèves des familles dépourvues de connexion à internet ou d'équipement informatique adéquat.

Ce service sur mesure, élaboré et mis en place en l'espace de seulement 10 jours, a été opérationnel dès le 10 avril 2020 en Métropole et le 17 avril 2020 en Outre-mer. Dans les 10 premiers jours, La Poste et Docaposte ont pu répondre aux demandes de 26 000 utilisateurs. Durant les 3 mois et demi de son activité, ce dispositif a permis d'envoyer 332 800 devoirs, représentant plus de 2,5 millions de pages transmises à 40 700 foyers répartis sur 5 725 communes. En retour, ce sont près de 34 000 devoirs numérisés qui ont été traités et mis à disposition des enseignants. Pour en améliorer l'efficacité, la longueur des documents a été portée de six pages au départ à soixante pages. La fin de la prestation a été actée au 8 juillet 2020, avec la fin de l'année scolaire.

Les caractéristiques et le calendrier de déploiement de ce dispositif doivent être mis en regard de la soudaineté et des impacts multiples de la crise sanitaire. Il a été nécessaire de définir une organisation non seulement totalement originale mais aussi robuste et durable, qui tienne compte de l'exigence absolue de protection de la santé des clients et des postiers, des interdictions de circulation et des aléas de l'approvisionnement en papier.

*À l'usage, la robustesse de la plateforme opérée par Docaposte a été au rendez-vous, et les enseignants comme les élèves ont bénéficié d'un fonctionnement fiable et régulier.*

*La distribution postale ayant dû être modulée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, La Poste a assuré, comme pour les autres courriers, une remise des devoirs aux familles 3 jours consécutifs par semaine à partir du 16 mars, 4 jours consécutifs dès le 21 avril, et 6 jours consécutifs à partir du 11 mai.*

*Si la mise à disposition des devoirs a parfois été perturbée, cela ne concerne qu'une minorité de situations et ne me semble remettre en cause ni l'utilité ni l'efficacité de ce dispositif.*

*J'ajoute que trois éléments issus du bilan de ce dispositif en confirment la pertinence et l'utilité.*

*Le nombre de devoirs déposés sur la plateforme a été faible dans certaines académies mais beaucoup plus élevé dans d'autres, ce qui prouve que le dispositif a été fonctionnel et a répondu à un besoin réel.*

*De plus, ce service est désormais intégré au plan de continuité d'activités du MENJS qui travaille avec La Poste à imaginer de nouveaux usages pour cette plateforme à partir des besoins émanant des rectorats.*

*Enfin, plusieurs académies ont souhaité rencontrer Docaposte et La Poste pour étendre voire généraliser le dispositif, initialement prévu pour la déconnexion numérique, aux enfants en longue maladie ou ayant des handicaps.*

*Au final, je constate que ces deux dispositifs ont rempli leur fonction de solution complémentaire aux actions menées localement par les établissements scolaires en faveur de la continuité pédagogique. Ils ont incontestablement contribué à limiter les impacts de la crise sur les élèves des familles en situation de déconnexion numérique, et montré la capacité de La Poste et de ses filiales à se mobiliser dans des délais courts, au moment où tout le pays était frappé par une crise imprévisible, soudaine et violente.*

---

#### **RÉPONSE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FRANCE TÉLÉVISIONS**

*Vous m'avez adressé des extraits d'un chapitre destiné à figurer dans le rapport public annuel 2021 de la Cour des comptes. Ces extraits sont issus du chapitre portant sur La contribution du service public du numérique éducatif à la continuité scolaire pendant la crise sanitaire.*

Dans la partie relative aux Solutions d'urgence pour faire face aux besoins d'équipements ou d'accès, vous mentionnez la contribution d'appoint de l'audiovisuel éducatif pendant la crise et notamment la diffusion sur les antennes de France Télévisions, dès le 18 mars 2020, de La Maison Lumni.

Je souhaite saluer tout d'abord la prise en compte par la Cour de la contribution du service public audiovisuel aux défis rencontrés par le système éducatif français pendant la crise sanitaire de 2020 et plus spécifiquement pendant le premier confinement.

Dès l'annonce du premier confinement, France Télévisions s'est massivement mobilisée pour accompagner les élèves et enseignants grâce à une offre complémentaire alliant linéaire et numérique. Dans cette période, c'est bien la puissance du linéaire, et plus particulièrement de la chaîne jeunesse France 4, et la flexibilité offerte par la plateforme numérique éducative Lumni, lancée fin 2019, qui ont permis de faire de France Télévisions la « plus grande classe de France ».

#### **Les atouts inédits de Lumni et France 4 pour « L'école à la maison »**

Avec la plateforme Lumni, France Télévisions et les sociétés de l'audiovisuel public partenaires ont décidé de proposer une offre complète qui rassemble 14 000 contenus expertisés accessibles aux élèves, de la maternelle à la terminale, mais également aux enseignants et éducateurs pour préparer les cours, animer des ateliers et nourrir le débat. Lumni propose des programmes diversifiés et adaptés aux besoins (webnatifs, cours, jeux, quizz, etc.) ainsi qu'une offre cinéma avec 43 longs et courts-métrages accompagnés de pistes pédagogiques. Elle bénéficie depuis son lancement d'une déclinaison en linéaire sur France 4 (La Maison Lumni, Les Cahiers Lumni, Le Club Lumni, Les cours Lumni, Le jeu Lumni et les soirées thématiques Lumni).

Lumni et France 4 ont représenté un atout inédit pour organiser et assurer la continuité pédagogique de millions d'élèves. Lors de l'annonce du premier confinement en mars 2020, France Télévisions a été très rapidement en mesure de revoir ses grilles, et plus spécifiquement celles de France 4, afin de mettre en place un dispositif complet appelé La Maison Lumni, capable de prendre le relais de l'école pendant cette période exceptionnelle.

France Télévisions a ainsi entièrement réorganisé la grille de France 4 qui a été composée, entre 9h et 17h30, en semaine, de cours par niveaux afin d'apporter un accompagnement spécifique adapté à chaque âge. À cela s'est ajoutée une émission permettant d'apprendre en s'amusant, diffusée sur France 2, France 4 et France 5. Les cours étaient accessibles toute la journée en version numérique sur Lumni.fr et France.tv.

Pendant le confinement, l'offre Lumni a ainsi représenté une offre singulière de 880 cours dispensés par 80 enseignants de l'Éducation nationale et 430 heures cumulées d'antenne. Au global, 11,2 millions de personnes ont regardé une émission du dispositif entre mars et juin 2020.

Le site Lumni.fr est passé de 640 000 visiteurs uniques avant le confinement à environ 3,4 millions pendant le confinement ; puis à 1,2 millions en moyenne depuis la fin du premier confinement. Désormais connue par un enfant et un parent sur deux, la plateforme Lumni a donc conservé un niveau de trafic bien au-dessus de ses niveaux antérieurs à la crise.

### **Une ambition de renforcement des contenus à visée éducative pour 2021**

Depuis le début de cette année, France Télévisions a continué d'enrichir ses programmes éducatifs pour répondre aux questionnements des plus jeunes de manière pédagogique.

Le Groupe proposera ainsi au premier semestre 2021 de nouveaux formats éducatifs à l'instar de C Jamy sur France 5 (consacré au savoir et à la science), un nouveau magazine 1, 2, 3 Lumni sur France 4 (qui accompagne les enfants au quotidien pour développer leur bien-être, le savoir et la connaissance ainsi que leur esprit critique), un jeu Lumni (programme de révision du programme de primaire autrement) ou encore des modules pédagogiques sur les institutions françaises ou la guerre d'Algérie.

Le groupe proposera également des programmes webnatifs (programmes destinés aux plateformes numériques avec une narration adaptée au numérique) autour des questions de sexualité (Sexotuto, projet de 38 épisodes à destinations des 11-13 ans et des adolescents de 14-17 ans), de religion (Les voyages de Lina, série de 10 épisodes et un kit pédagogique pour répondre aux questions de collégiens sur les religions à partir de mars prochain), de laïcité (programme (Les clés de la laïcité diffusé à partir d'avril prochain) ou encore de l'environnement (Silence ça pousse junior saison 3). De nouveaux programmes littéraires et historiques sont également en préparation.

Pour les mois à venir, France Télévisions souhaite continuer à accompagner les élèves et plus particulièrement celles et ceux en difficulté. Dans cette période d'incertitudes et de discontinuité pédagogique dû aux confinements successifs, France Télévisions souhaite être auprès des jeunes en situation de fragilité et à les aider à se remobiliser pour construire leur avenir en leur mettant à disposition des ressources adaptées à leurs besoins.

Le groupe souhaite également accompagner les lycéens fraîchement diplômés dans leurs premières années d'études supérieures, alors qu'ils sont privés du caractère présentiel des cours.

France Télévisions travaille ainsi à un nouveau projet complet, prenant en compte les plus jeunes mais aussi ceux entamant leurs études, pour la rentrée 2021.

En conclusion, France Télévisions a cherché, à travers ses offres linéaires et numériques, d'être au rendez-vous du défi collectif qu'a représenté la crise sanitaire. Grâce à l'apport décisif de France 4 et de la plateforme Lumni, complémentaires l'un de l'autre, le groupe a bénéficié des outils adéquats pour être réactif et agile afin de remplir sa mission de service public éducatif.

France Télévisions relève par ailleurs que l'extinction de France 4, prévue initialement le 9 août 2020, a été reportée d'un an en raison notamment de la contribution exceptionnelle au dispositif de « Nation apprenante » mis en place par le Gouvernement.

France Télévisions a conscience d'appartenir au patrimoine culturel de tous les Français. Nous sommes donc fiers d'apporter notre contribution, au travers de programmes pédagogiques, à l'émancipation des plus jeunes au moment où ils se retrouvent confrontés à de nombreux bouleversements.

---

#### RÉPONSE DU PRÉSIDENT D'INDEX ÉDUCATION

Je souhaite apporter à votre connaissance les éléments suivants.

J'aimerais apporter un complément d'information concernant le rôle qu'a joué notre plateforme PRONOTE durant le premier confinement du 16 mars au 11 mai 2020.

Pour cela, je prendrai la journée du 17 mars comme point de repère car elle a été la journée du plus grand nombre de connexions pour tous les acteurs numériques de l'éducation.

Ce jour-là, le pic des connexions authentifiées sur notre plateforme d'hébergement était de 16,335 millions de connexions pour les 6 000 EPLE que nous hébergeons, alors que pour l'ensemble des ENT ce pic était de 6,982 millions de connexions (voir document joint).





*Pour être encore plus précis, les connexions concernant PRONOTE doivent, pour refléter la réalité être augmentées d'un tiers, pour prendre en compte les connexions que nous ne pouvons pas compter depuis notre plateforme d'hébergement, mais qui sont certainement réalisées dans les mêmes proportions sur les PRONOTE déployés en dehors de notre DATACENTER pour 2 000 EPLE.*

*Nous pouvons donc estimer sans risque d'erreur que le 17 mars plus de 20 millions de connexions ont été réalisées par des utilisateurs de PRONOTE.*

*Pour mieux mesurer encore ce différentiel d'usages entre PRONOTE et les ENT concernant la continuité pédagogique, il faut prendre en considération qu'une large part des connexions à l'ENT a pour vocation de permettre la connexion à PRONOTE comme on peut le lire dans le graphe joint au message suivant (le 20 mars 2020) à propos de l'ENT académique Toutatice.*



Pour conclure, je souhaite mettre en perspective le chiffre d'affaires cumulé de PRONOTE sur les 10 dernières années soit 67,2 millions d'euros (licence et hébergement de données) pour le rapporter aux 3 Milliards engagés depuis 2013 par les fonds publics.

Depuis la rentrée de septembre 2020 ce sont plus d'1,1 milliard de connexions sur notre plateforme d'hébergement ce qui signifie que PRONOTE réalise en tout 1,4 milliard de connexions depuis la rentrée en prenant en compte les connexions faites sur les établissements non hébergés.

Il semble donc, au vu de ces chiffres, qu'il est souhaitable, à double titre, de généraliser PRONOTE dans l'enseignement secondaire et primaire, comme l'a suggéré le président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'assemblée nationale, si l'on veut créer durablement des usages numériques et le faire au moindre coût pour le contribuable.